

BADINIÈRES
BELACHT
BIOL
BLANDIN
BOURGOIN-JALLIEU
BURCIN
CESSIEU
CHABONS
CHAMAGNIEU
CHARANCIEU
CHARVIEU-CHAVAGNEUX
CHASSIGNIEU
CHATEAUVILLAIN
CHAVANOZ
CHELIEU
CHEZENEUVE
COLOMBIER SAUGNIEU
CULIN
DOISSIN
DOLOMIEU
DOMARIN
ECLOSE
FITILIEU
FOUR
FRONTONAS
LA BATTIE MONTGASCON
LA CHAPELLE DE LA TOUR
LA TOUR-DU-PIN
LA VERPILLIÈRE
LE PASSAGE
LES ABRETS
LES EPARRRES
L'ISLE D'ABEAU
MAUBEC
MEYRIE
MONTAGNIEU
MONTCARRA
MONTREVEL
NIVOLAS VERMELLE
PANISSAGE
PANOSSAS
PONT DE CHERUY
ROCHETOIRIN
RUY-MONTCEAU
SAINT-AGNIN-SUR-BION
SAINT-ALBAN-DE-ROCHE
SAINT-ANDRE-LE-GAZ
SAINT-CHEF
SAINT-CLAIR DE LA TOUR
SAINT-DIDIER DE LA TOUR
SAINT-HILAIRE-DE-BRENS
SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL
SAINT-ONDRAZ
SAINT-QUENTIN FALLAVIER
SAINT-SAVIN
SAINT-VICTOR-DE-CESSIEU
SAINTE-ANNE-SUR GERVONDE
SAINTE-BLANDINE
SALAGNON
SATOLAS ET BONCE
SEREZIN DE LA TOUR
SERMERIEU
SOLEYMIEU
SUCCIEU
TIGNIEU-JAMEZYIEU
TORCHEFELON
TRAMOLE
TREP
VASSELIN
VAULX MILIEU
VENERIEU
VIGNIEU
VILLEFONTAINE
VIRIEU SUR BOURBRE
BONNEFAMILLE
CHOZEAU
COURTENAY
CRACHIER
DIZIMIEU
GREPAY
MORAS
OPTEVOZ
ROCHE
SICCIEU St JULIEN et CARISIEU
VALENCOGNE
VEYSSILIEU
VILLEMOIRIEU

N° SPECIAL - PRÉSENTATION DU SMABB SMABB INF'EAU

Lettre d'information du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre



Édito

Le 22 Mai 2014, j'ai l'honneur d'avoir été élu Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB). Je souhaite mener cette tâche avec toute la transparence et la rigueur qu'il m'incombe et en concertation étroite avec les membres du SMABB mais aussi avec tous les acteurs de ce vaste territoire.

Le SMABB est doté d'une équipe compétente au service de l'intérêt général. Les actions engagées dans le cadre de la gestion de la ripisylve et de la lutte contre les inondations témoignent de son expertise. Le SMABB doit maintenant s'attacher à plus de clarté dans son fonctionnement. Le travail mené sera ainsi perçu à sa juste valeur.

Je souhaite ajouter de la lisibilité à l'action et coller au plus près des moyens modernes de communication. Le site internet sera amélioré et une « newsletter » vous sera proposée directement par mail afin de vous informer des actions en cours en temps réel. Le SMABB vient de créer sa page Facebook afin que vous puissiez mieux comprendre son action sur le bassin versant de la Bourbre.

Je m'attacherai à une grande concertation en particulier lors des choix décisifs qu'il conviendra de prendre pour définir nos actions à moyen et long terme. Il me semble important que l'ensemble du comité syndical puisse se reconnaître sur toutes les actions menées. Cette appropriation des actions est nécessaire pour mener à bien le contrat de rivière et le futur Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Il est essentiel que la structure poursuive son action d'assistance aux communes pour, en particulier, la

gestion de la ripisylve et des embâcles, les plans de désherbage communaux, la gestion hydraulique ou encore l'élaboration des documents d'urbanisme.

Par ailleurs, le SMABB travaille sur l'organisation de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) introduite par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM).

La gestion du budget de la structure sera rigoureuse aussi bien en investissement qu'en fonctionnement et je me suis engagé à tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait pas d'augmentation des cotisations des communes membres. Les dépenses seront réalisées au plus juste.

Les missions de chaque agent seront mieux identifiées afin que vous puissiez rapidement comprendre vers qui vous tourner. Pour chaque thématique, un vice-président assurera un suivi précis des travaux en cours.

J'ai souhaité que cette lettre soit conçue comme un premier numéro mais surtout comme un document général de présentation du SMABB. La genèse du SMABB est illustrée par un tableau chronologique, des exemples d'actions en cours sont détaillés, l'équipe complète (élus et techniciens) est présentée et le territoire d'intervention exposé.

Je vous souhaite une bonne lecture à tous.

Jean-Claude PARDAL
Président du SMABB



Retrouvez-nous sur notre nouvelle page Facebook : facebook.com/smabb38

LA GÉNÈSE DU SMABB

L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION SUR L'EAU

1960

1960

Juillet 1968 **Création du Syndicat Mixte pour l'aménagement du bassin hydraulique de la Bourbre**

Loi sur l'eau
Notion de Bassin Hydrographique

Décembre 1964

Statuts 1968

Le Syndicat a pour objet, dans le périmètre des bassins versants de la rivière Bourbre et de ses affluents, d'assurer ou de promouvoir toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique et, plus particulièrement, d'assurer l'étude et la mise en œuvre des points suivants :

- Recensement et étude d'ensemble des ressources en eau, tant superficielles que souterraines et des besoins en eau de toute nature ;
- Sauvegarde des ressources en eau potable et en eau industrielle ;
- Mesures et dispositifs à prévoir et à mettre en œuvre pour lutter

contre la pollution tant de la rivière que des nappes ;

- Travaux à faire pour assurer le bon écoulement des eaux : curage, protection des berges, rectification, recalibrage du lit...
- Assainissement des terres agricoles et, éventuellement, irrigation ;
- Aménagement du cours d'eau à des fins touristiques : pêche, baignade, canotage, retenue d'eau, etc.
- Et tout autre problème d'ordre hydraulique susceptible de se poser dans le cadre d'une vue d'ensemble du développement économique et social du territoire intéressé

Études travaux périmètre du bassin versant

Curage
Recalibrage du lit
Irrigation
Désordre hydraulique

TRAVAUX
HYDRAULIQUES
PONCTUELS

1990

1990

Octobre 1994 **Création du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)**
⇒ **Entrée du Département de l'Isère**

Loi sur l'eau
Gestion équilibrée des ressources en eau

Janvier 1992

Juin 1996 **Modification du statut**
⇒ **Entrée de nouvelles communes**

Loi Barnier
Gestion globale des Risques
Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

Février 1995

Mars 1999 **Le SMABB devient la structure porteuse du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)**

ÉVOLUTION

2000

2000

8 Août 2008 **Approbation du SAGE**

Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE)
Atteinte du bon état des Eaux

Octobre 2000

Mars 2010 **Le SMABB accepte d'être la structure porteuse du Contrat de Rivière Bourbre**

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)
Mise en oeuvre de la DCE

Décembre 2006

18 Octobre 2010 **Signature du Contrat de Rivière**

Directive inondation
Réduction des conséquences négatives de tous les types d'inondations

Octobre 2007

Avril 2012 **Modification des statuts du SMABB**

Statuts 2012

Le Syndicat a pour objet, dans le périmètre des bassins versants topographiques et/ou hydrologiques de la Bourbre et de ses affluents, d'assurer ou de promouvoir, par référence à l'intérêt de bassin, toutes les actions nécessaires à la conservation quantitative et qualitative, à l'amélioration et à la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique et hydrologique.

A ce titre, il est chargé :

- Des études relatives aux ressources en eau, tant superficielles que souterraines à l'échelle du bassin versant ; aux mesures et dispositifs à prévoir et à mettre en œuvre pour lutter contre la pollution.

En matière de travaux :

- D'exécuter dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage ou d'aider à l'exécution des travaux pour assurer le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques ;
- D'assurer les travaux hydrauliques pour la gestion des risques d'inondation.
- De mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bourbre.

Études travaux périmètre du bassin versant

Intérêt de Bassin : bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques ; gestion des risques d'inondation

GESTION
DE COURS D'EAU

2020

2020

EXEMPLES D' ACTIONS MENÉES PAR LE SMABB

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

◆ Suite aux crues de 1993, le SMABB a engagé des études et des travaux visant à mieux gérer les débits sur l'amont de Bourgoin Jallieu, à maîtriser les crues et mieux protéger les biens et les personnes.

Le bassin de stockage dit « bassin de la plaine » sur la commune de Nivolas Vermelle permet d'écarter les crues de l'Agny, autrement dit de stocker un volume d'eau suffisant dans le cas où ce cours d'eau dépasse un débit de 25 m³/s qui correspond à la crue trentennale. Au-delà d'un débit de 40 m³/s (crue centennale), les eaux sont réorientées vers l'Agny.

◆ Le SMABB porte une nouvelle stratégie de gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant, en préalable à l'élaboration d'un PAPI*.



CONNAISSANCE ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le SMABB réalise des études dites « schéma de vocation de zones humides », comme actuellement sur le secteur de la Haute Bourbre.

Qu'est-ce que c'est ?

L'objectif d'un schéma de vocation des zones humides est de faire comprendre l'importance de la zone humide au sein de chaque territoire par les services qu'elle rend à la collectivité (suivant les secteurs : zone tampon pour les inondations, relargage d'eau en période d'étiage dans les rivières, amélioration de la qualité de l'eau, réservoir d'eau potable...).



Le SMABB accompagne ainsi les acteurs (agriculteurs, élus, associations, usagers...) vers la connaissance de cette zone humide pour leur permettre ainsi de s'approprier cette entité particulière.

A quoi ça sert ?

Localement, le schéma de vocation sert à comprendre les enjeux du territoire afin de mettre en œuvre un programme de gestion cohérent avec les volontés et les contraintes des différents acteurs.

Sur le secteur de la Haute Bourbre, l'étape de connaissance de la zone humide et les premiers échanges de concertation avec les acteurs sont engagés. Prochainement, les acteurs seront sollicités sur les actions à intégrer dans un futur plan de gestion.

AMÉLIORATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA RESSOURCE

Le SMABB s'engage pour la connaissance de la qualité de l'eau sur la Bourbre et ses affluents.

Pourquoi faire des mesures de qualité d'eau ?

Le SMABB a mis en place depuis 2010 un programme de prélèvement et d'analyse des eaux de la Bourbre et de ses affluents principaux. L'objectif est d'une part de connaître l'état de la rivière afin de pouvoir proposer des actions adaptées de réduction de la pollution en fonction du type de substance et des concentrations observées.

D'autre part, le SMABB a lancé en 2010 un vaste programme d'action (contrat de rivière*) comprenant un volet de réduction de la pollution des eaux. Mesurer la qualité des eaux de manière régulière permet de suivre l'impact de ces actions.



Quelles sont les mesures réalisées ?

Les mesures réalisées ont pour objectif de mesurer la concentration des substances polluantes propres au monde agricole (pesticides, engrais...) à celui des entreprises (hydrocarbures, métaux...) et à l'assainissement collectif (matières en suspension, polluants domestiques...). Des prélèvements de macro-invertébrés permettent également de suivre l'évolution de la qualité biologique de la rivière.

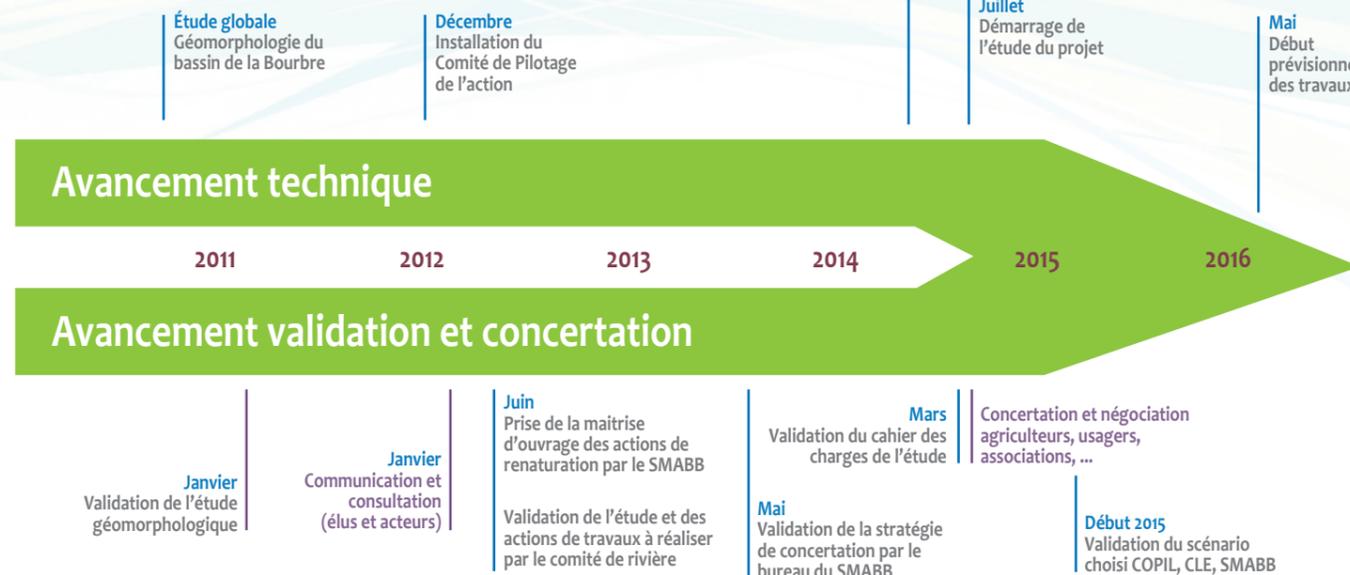
Quel est l'état de la qualité de l'eau sur la Bourbre ?

Depuis 15 ans, la pollution tend à s'améliorer ou à se stabiliser en fonction des secteurs et des substances suivis. Les efforts de réduction des rejets polluants menés par l'ensemble des acteurs du territoire sont essentiels. D'ici quelques années le SMABB sera en mesure de montrer grâce à l'ensemble des prélèvements effectués de manière régulière, l'évolution de la pollution et l'impact des actions de réduction de la pollution sur la qualité de l'eau.

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU

◆ Programme de renaturation du cours d'eau de la Bourbre.

Secteur : confluence Bourbre - Catelan



◆ Un programme de gestion de la végétation en bordure de cours d'eau est mené par l'équipe rivière depuis 2002.

Ces actions de plantation et d'entretien permettent de limiter la création d'embâcles lors des crues et de développer la biodiversité en bordure de cours d'eau par un ombrage et une reconquête progressive des berges par des espèces végétales locales.



Réalisation de travaux en bordure de berges, Cessieu

Les actions sont régies par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) approuvé en 2008 et s'inscrivent dans le Contrat de Rivière et le futur Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

*CONTRAT DE RIVIÈRE BOURBRE

Le contrat de rivière est un programme d'actions défini pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux pour la période de 2010 à 2016.

*SAGE BOURBRE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bourbre est un document définissant les règles et les orientations à engager pour la gestion de l'eau du bassin de la Bourbre pour 10 ans.

*PAPI BOURBRE

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations est en cours de rédaction. Il regroupera toutes les actions de lutte contre les inondations du territoire de la Bourbre et précisera les actions de prévention et de communication à engager afin de prévenir le risque.

ORGANIGRAMME DU SMABB



COMPOSITION DU BUREAU DU SMABB

PRÉSIDENT



Jean-Claude PARDAL
Maire adjoint de Bourgoin-Jallieu

VICE-PRÉSIDENTS



Emmanuel LIMOUZIN
Délégué à la qualité et aux niveaux d'eau
Conseiller municipal à La Tour du Pin



Roger MILLY
Délégué aux Zones Humides et à la restauration des cours d'eau
Conseiller municipal à Satolas-et-Bonce



Daniel RABATEL
Délégué aux aménagements hydrauliques
Conseiller municipal à Montagnieu

AUTRES MEMBRES DU BUREAU



Régis CROZIER
Conseiller municipal à l'Isle d'Abeau



Marie-Françoise CAMUS
Conseillère municipale à Chavanoz



Christian VIEUX MELCHIOR
Maire de Saint-Ondras



Roland SEIGLE
Maire adjoint de Saint-Marcel-Bel-Accueil



Georges COLOMBIER
Conseiller général du canton de Saint-Jean de Bournay



Robert VEYRET
Conseiller général du canton de Rives

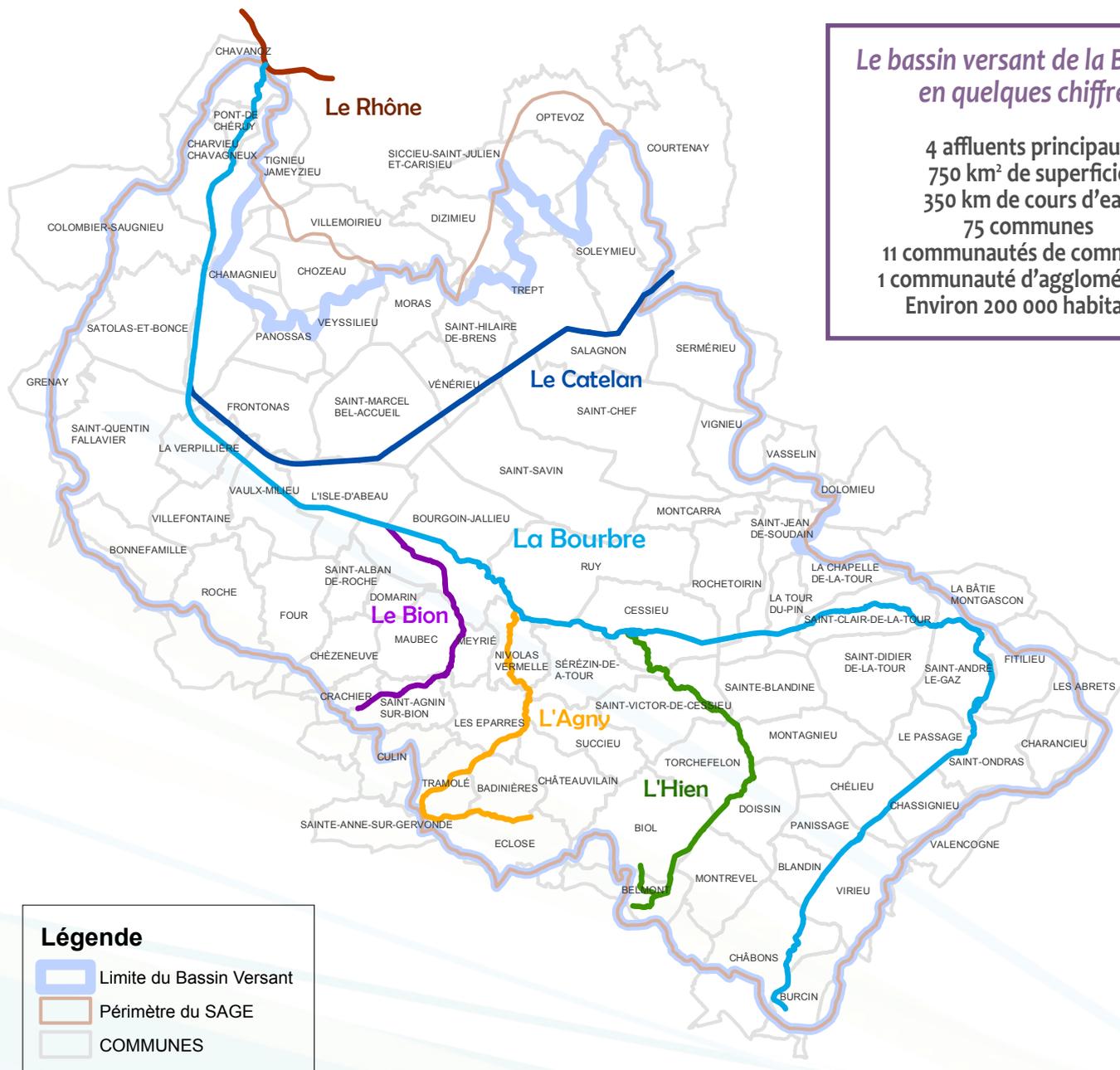


Denis VERNAY
Conseiller général du canton de Bonnefamille



Pascal PAYEN
Conseiller général du canton de La Tour du Pin

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SMABB : LE BASSIN VERSANT DE LA BOURBRE



Le bassin versant de la Bourbre en quelques chiffres

- 4 affluents principaux
- 750 km² de superficie
- 350 km de cours d'eau
- 75 communes
- 11 communautés de communes
- 1 communauté d'agglomération
- Environ 200 000 habitants

Légende

- Limite du Bassin Versant
- Périmètre du SAGE
- COMMUNES



SMABB
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN DE LA BOURBRE

6 place Albert Thévenon
38110 La Tour du Pin

Tél. 04 74 83 34 55
Fax 04 74 83 34 54
E-mail : smabb@smabb.fr
Site : www.smabb.fr
f : [facebook.com/smabb38](https://www.facebook.com/smabb38)

Conception et impression : www.notrestudio.fr
Crédit photos : SMABB, Agence de l'Eau
Papier 100% recyclé et encre végétale
Numéro ISSN : 2110-8331

